

1518 (5 AVRIL).

Saint-Germain.

Ordonnance de réouverture de la monn^e
de La Rochelle.

Vérifiée à la chambre des monn^{es} le
8 avril 1518.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 171 v^o et
172 r^o, et Z, 1^b, 61, fol. 61 r^o et
v^o.)